

Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne

A.M. 01-10-2013

M.B. 21-11-2013

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1, 3° et 6° du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'article 66, alinéa 3, du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Me Michèle EERENS est nommée membre effectif représentant la CSC-Enseignement au conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 2. - Me Anne BRAKMEYN est nommée membre suppléante de Me Michèle EERENS au conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 3. - M. André BRULL est nommé membre effectif représentant la CSC-Interprofessionnel au conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 4. - M. Charly ROLAND est nommé membre suppléant de M. André BRULL au conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne jusqu'au 14 septembre 2016.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2013.

J.-Cl. MARCOURT